

La Fnim passe Solvabilité II au Mixer...

La lettre de l'Assurance - N° 1222- 15/09/14

Philippe Mixe, le président de la Fédération Nationale Indépendante des Mutuelles (FNIM) recevait la presse cette semaine pour annoncer « *une série d'actions pour accompagner les mutuelles de proximité dans la défense de leur indépendance et le développement de leurs activités* ». Philippe Mixe possède le sens de la formule : cet ancien avocat, qui dirigea un temps une société de communication, maîtrise le verbe et apprécie les micros. Pratiquant aisément l'hyperbole, Philippe Mixe se veut le représentant du vrai mutualisme, victime selon lui d'un complot et d'une « *volonté insidieuse de vouloir favoriser une poignée d'opérateurs gigantesques* ».

Dans les faits, Philippe Mixe engage plusieurs actions : il crée tout d'abord deux UGM, (Union de Groupe Mutualiste) ; la première, UGM ACS, pour « *répondre au prochain appel d'offres qui déterminera l'éligibilité au dispositif d'aide à la complémentaire santé* » ; la seconde, UGM Opéra, pour « *donner à toute mutuelle les moyens techniques de son développement* » et leur permettre de « *répondre à moindre coût aux exigences croissantes de l'ACPR en matière de solvabilité, de contrôle et de reporting* ». Enfin, la FNIM vient de déposer auprès de l'Autorité de contrôle « *un argumentaire complet en vue d'exclure les mutuelles santé de l'application de la future norme Solvabilité II* ». Et si ça ne suffit pas, tout l'arsenal juridique sera déployé : conseil d'Etat, cour européenne, conseil constitutionnel, autorité de la concurrence. Les avocats de la FNIM, présents à la conférence de presse, en frémissaient d'aise tandis que Philippe Mixe affirmait : « *je ne lâcherai pas l'os !* »